

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2346

25 septembre 2008

SOMMAIRE

Aire Investments S.à r.l.	112567	IAM Trust S.à r.l.	112570
Alca Investment S.A.	112569	Imagina International	112564
Amer-Sil S.A.	112607	Immobilière Parc Schouweiler, s.à r.l. ...	112566
Artaban S.A.	112562	Imprimerie Fr. Faber	112566
Brondi Finanziaria S.A.	112573	Insight European Real Estate Holdings S.à r.l.	112608
Canaletto S.A.	112565	Insight European RE Villeurbanne PropCo S.à r.l.	112608
CCEEP Investment 2 S.à r.l.	112574	International Masters Publishers Sàrl ...	112579
Cebtfin Holding SA	112566	Invista European Real Estate Holdings S.à r.l.	112608
CEE Fund ICZ (Luxembourg) S.A.	112565	Invista European RE Villeurbanne PropCo S.à r.l.	112608
CEE IT Holdings (Luxembourg) S.A.	112565	Lehman Brothers (Luxembourg) Equity Fi- nance S.A.	112565
Clariant Finance (Luxembourg) S.A.	112563	LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l.	112568
Corazon Capital (Lux) S.A.	112589	Mabren S.A.	112564
D'Coiffeuse S.à.r.l.	112564	Machilu S.A.	112562
Deanery Estates S.à r.l.	112562	MI.RÖ.89 International Luxembourg S.A.	112571
Deanery Holdings S.à r.l.	112563	Mytilus LuxCo I S.à r.l.	112598
Feraldi S.A.	112573	New African Frontiers S.A.	112569
Field Point I-A PE 1	112567	Paris Palace S.à r.l.	112562
Field Point I-A RE 5 S.à r.l.	112569	Second German Property Portfolio S.à r.l.	112571
Field Point I-A RE 6 S.à r.l.	112571	Sharonlux Holding S.A.	112564
Field Point I-A RE 7 S. à r.l.	112572	SHT Finance GmbH	112588
Field Point I-A RE 9	112568	Solutex S.A.	112572
Field Point (Luxembourg) I	112570	Station-Cristal Sàrl	112573
Flexifund	112567	THL Nortek (Luxembourg) Sàrl	112579
Fortis Alpha Strategies	112568	Wealthworth S.A.	112573
Fruitech S.A.	112570		
Galaxy	112563		
Gauguin S.A.	112562		
GCP Europe	112608		
Glanbia Luxembourg S.A.	112565		
IAM Trust S.à r.l.	112566		
IAM Trust S.à r.l.	112572		

Deanery Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008117851/239/12.

(080136441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Paris Palace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 129.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008117850/242/13.

(080136501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Machilu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 107.887.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Rachel Szymanski / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2008117743/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00741. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Gauguin S.A., Société Anonyme,
(anc. Artaban S.A.).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 65.482.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Rachel Szymanski / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2008117742/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00747. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Galaxy, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.777.750,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008117849/242/13.

(080136513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Deanery Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008117852/239/12.

(080136432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Clariant Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.770.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 8 septembre 2008 que Monsieur Christian BILLON a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 30 septembre 2008 et que Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, et ayant son adresse professionnelle au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg a été nommé en qualité d'administrateur B de la Société avec effet au 30 septembre 2008 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

A compter du 30 septembre 2008, le conseil d'administration de la Société sera donc composé de:

- Monsieur Andreas WALDE, administrateur A,
- Monsieur Patrick JANY, administrateur A,
- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, administrateur B, et
- Monsieur Michel E. RAFFOUL, administrateur B.

De plus, toujours en date du 8 septembre 2008, l'assemblée générale a décidé de transférer, avec effet au 1^{er} août 2008, le siège social de la Société au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

POUR CLARIANT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

SGG CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008117454/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

D'Coiffeuse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8537 Hostert, 8A, rue de Folschette.

R.C.S. Luxembourg B 107.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008117853/239/12.

(080136389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Mabren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 107.885.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008117740/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00721. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Sharonlux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.318.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo Tubia / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2008117741/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00748. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Imagina International, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 99.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008117432/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02699. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Lehman Brothers (Luxembourg) Equity Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 101.448.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 4 septembre 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008117738/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03632. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Canaletto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 111.016.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Rachel Szymanski / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2008117739/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00745. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Glanbia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 60.733.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008117856/5770/12.

(080136186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

CEE IT Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,

(anc. CEE Fund ICZ (Luxembourg) S.A.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 86.557.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008117736/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03636. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Cebtfin Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 53.292.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008117732/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00527. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

IAM Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 97.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008117433/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02693. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Imprimerie Fr. Faber, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 22.529.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008117731/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00526. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Immobilière Parc Schouweiler, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 92.390.

Les comptes annuels au 9 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117733/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 septembre 2008, réf. DSO-CU00044. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080136557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 44.523.

Le bilan au 31/12/2007 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLEXIFUND

Fortis Investment Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008117729/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02749. - Reçu 142,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Aire Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.944.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008117737/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03634. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Field Point I-A PE 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.068.

—
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Die Aktionäre haben am 17/07/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Paul Lefering, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.

- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056463 erfasst wurde, muss Sandra Ehlers als Geschäftsführerin B, anstelle von Gérant B bezeichnet werden;

- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056463 erfasst wurde, muss Lewis Schwartz als Geschäftsführer A, anstelle von Gérant A bezeichnet werden;

- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 30/05/2007 unter der Nummer 070067242 erfasst wurde, muss der Vorname des Geschäftsführer, Herr Jacobs als Lucien Jacobs, anstelle von Luuk Jacobs bezeichnet werden;

- Des Weiteren muss seine vollständige Adresse korrigiert werden, in 22, Grand - Rue, L-1660 Luxembourg, anstatt der Adresse, die fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 30/05/2007 unter der Nummer 070067242 erfasst wurde.

Luxembourg, den 3. September 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008116890/9168/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Field Point I-A RE 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.839.

—
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Die Aktionäre haben am 17/07/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Paul Lefering, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056405 erfasst wurde, muss Sandra Ehlers als Geschäftsführerin B, anstelle von Gérant B bezeichnet werden;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056405 erfasst wurde, muss Lewis Schwartz als Geschäftsführer A, anstelle von Gérant A bezeichnet werden;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 13/04/2007 unter der Nummer 070048989 erfasst wurde, muss die vollständige Adresse von Herrn Lucien Jacobs korrigiert werden, in 22, Grand - Rue, L-1660 Luxembourg;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 13/04/2007 unter der Nummer 070048989 erfasst wurde, muss die vollständige Adresse von Herrn Nicholas Alec Geoffrey Butt korrigiert werden, in 3 St. Michael's Mews, GB-SW1W8JZ, London.

Luxembourg, den 3. September 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008116884/9168/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Fortis Alpha Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 103.301.

Le bilan au 31/12/2007 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS ALPHA STRATEGIES

Fortis Investment Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008117730/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02730. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008117855/239/12.

(080136331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

New African Frontiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 93.583.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008117726/4067/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02672. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Alca Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 109.743.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117751/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02691. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Field Point I-A RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.585.

AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Die Aktionäre haben am 17/07/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Paul Lefering, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056377 erfasst wurde, muss Sandra Ehlers als Geschäftsführerin B, anstelle von Gérant B bezeichnet werden;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056377 erfasst wurde, muss Lewis Schwartz als Geschäftsführer A, anstelle von Gérant A bezeichnet werden;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 07/03/2007 unter der Nummer 070033223 erfasst wurde, muss der Vorname des Geschäftsführer, Herr Jacobs als Lucien Jacobs, anstelle von Luuk Jacobs bezeichnet werden;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 07/03/2007 unter der Nummer 070033223 erfasst wurde, muss die vollständige Adresse von Herrn Lucien Jacobs korrigiert werden, in 22, Grand - Rue, L-1660 Luxembourg;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 21/12/2006 unter der Nummer 060139988 erfasst wurde, muss die vollständige Adresse von Nicholas Alec Geoffrey Butt korrigiert werden, in 3, St Michael's Mews, SW1W8JZ London.

Luxembourg, den 3. September. 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008116888/9168/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01950. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

IAM Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008117439/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02675. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Fruitech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 18.212.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117753/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02164. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Field Point (Luxembourg) I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.610.

AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 07/05/2008 unter der Nummer 080066247 erfasst wurde, muss Sandra Ehlers als Geschäftsführerin B, anstelle von Gérant B bezeichnet werden;
- Die Aktionäre haben am 17/07/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Paul Lefering, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 07/05/2008 unter der Nummer 080066247 erfasst wurde, muss Lewis Schwartz als Geschäftsführer A, anstelle von Gérant A bezeichnet werden;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 26/04/2007 unter der Nummer 070054438 erfasst wurde, muss der Vorname des Geschäftsführer, Herr Jacobs als Lucien Jacobs, anstelle von Luuk Jacobs bezeichnet werden;
- Des Weiteren muss seine vollständige Adresse korrigiert werden, in 22, Grand - Rue, L-1660 Luxembourg, anstatt der Adresse, die fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 26/04/2007 unter der Nummer 070054438 erfasst wurde;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 28/08/2007 unter der Nummer 070115103 erfasst wurde, muss die vollständige Adresse von Herrn Nicholas Alec Geoffrey Butt korrigiert werden, in 3, St. Michael's Mews, GB-SW1W8JZ London.

Luxembourg, den 3. September 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008116893/9168/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Field Point I-A RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.586.

—
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Die Aktionäre haben am 17/07/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Paul Lefering, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.

- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056396 erfasst wurde, muss Sandra Ehlers als Geschäftsführerin B, anstelle von Gérant B bezeichnet werden;

- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056396 erfasst wurde, muss Lewis Schwartz als Geschäftsführer A, anstelle von Gérant A bezeichnet werden;

- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 07/03/2007 unter der Nummer 070033224 erfasst wurde, muss der Vorname des Geschäftsführer, Herr Jacobs als Lucien Jacobs, anstelle von Luuk Jacobs bezeichnet werden;

- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 07/03/2007 unter der Nummer 070033224 erfasst wurde, muss die vollständige Adresse von Herrn Lucien Jacobs korrigiert werden, in 22, Grand - Rue, L-1660 Luxembourg;

- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 21/12/2006 unter der Nummer 060139992 erfasst wurde, muss die vollständige Adresse von Nicholas Alec Geoffrey Butt korrigiert werden, in 3, St Michael's Mews, SW1W8JZ London.

Luxembourg, den 3. September 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008116886/9168/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

MI.RÖ.89 International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.275.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Gabriele SCHNEIDER / Pierre SCHMIT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008117764/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00049. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Second German Property Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.706.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117757/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02680. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Solutex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 30.453.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117760/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01800. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

IAM Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 97.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008117436/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02681. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Field Point I-A RE 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.587.

Auszug

Es muss folgendes beachtet werden:

- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 26/05/2008 unter der Nummer 080074420 erfasst wurde, muss Paul Lefering als Geschäftsführer B, anstelle von Gérard B bezeichnet werden;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056362 erfasst wurde, muss Sandra Ehlers als Geschäftsführerin B, anstelle von Gérard B bezeichnet werden;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056362 erfasst wurde, muss Lewis Schwartz als Geschäftsführer A, anstelle von Gérard A bezeichnet werden;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 07/03/2007 unter der Nummer 070032947 erfasst wurde, muss der Vorname des Geschäftsführer, Herr Jacobs als Lucien Jacobs, anstelle von Luuk Jacobs bezeichnet werden;
- Des Weiteren, muss seine vollständige Adresse korrigiert werden, in 22, Grand - Rue, L-1660 Luxembourg, anstatt der Adresse, die fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 07/03/2007 unter der Nummer 070032947 erfasst wurde,
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 21/12/2006 unter der Nummer 060139995 erfasst wurde, muss die vollständige Adresse von Herrn Nicholas Alec Geoffrey Butt korrigiert werden, in 3, St Michael's Mews, GB-SW1W8JZ London.

Luxembourg, den 3. September 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008116883/9168/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Wealthworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 109.260.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008117761/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00044. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Feraldi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 97.614.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008117776/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01639. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Brondi Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 49.927.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008117779/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01638. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Station-Cristal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 8, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 65.196.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117444/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

CCEEP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.350.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Night Investments 3 S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130 806, and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Diane Seiler, Company Administrator, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of one proxy given on July 24, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "CCEEP Investment 2 S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on the thirty first of December 2008.

Subscription - payment

The articles of association having thus been established, Night Investments 3 S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) by contribution in cash in the same amount.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr David Pearson, Principal, born on December 13, 1968 in Washington D.C., United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, United States of America;

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- CCEEP Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-198228 and having its registered office c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

- Ms Marlène Metgé, Corporate Secretary, born on November 16, 1974, in Lavaur, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Night Investment 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130 806, et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Diane Seiler, Company Administrator, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 24 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "CCEP Investment 2 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Night Investments 3 S.à r.l., susnommée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) par versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Christopher Finn, Managing Director, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- CCEEP Limited, une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Register of Companies des Iles Cayman sous le numéro WK-198228, et ayant son siège social c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Cayman.

- Madame Marlène Metgé, Corporate Secretary, née le 16 novembre 1974 à Laval, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. SEILER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2008. Relation: LAC/2008/33589. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008117021/242/270.

(080135492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

International Masters Publishers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.373.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

International Masters Publishers S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2008117783/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02110. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

THL Nortek (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.405.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of August,

Before us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Tortola under IBC (International Business Company) number 400547,

here represented by Cromptvoets Jorrit, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on August 20, 2008.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "THL Nortek (Luxembourg) SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, it may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (the Board) composed of class A managers and class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one class A manager and at least one class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken insofar they are approved by at least one class A manager and at least one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one class A manager and one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five (25).

ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting. The holder of a power of attorney granted by a shareholder may take any action at a General Meeting that could have been taken by the granting shareholder.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Statutory auditor.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and payment

QUEBEC NOMINEES LIMITED, represented as stated above, subscribes to twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000).

The amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

Evaluation

The amount of 25,000 \$ corresponds at the day of the present deed to 16,952.1€.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:
 - Charles P. Holden, accountant, born on April 13, 1969 in Lynn, Massachusetts, United States of America, residing professionally at 100 Federal Street, Boston, MA 02110, United States of America; and
 - Mark Garcia, Controller, born on May 8, 1973 in Tarrytown, New York, United States of America, residing professionally at 100 Federal Street, Boston, MA 02110, United States of America
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Frank Helmut Valenta, corporate manager, born on February 2, 1972 in Geneva, Switzerland, residing professionally at 12-14, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
 - Jorrit Crompvoets, corporate manager, born on May 16, 1976 in Voorst, The Netherlands, residing professionally at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-et-un août,

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

représentée par Crompvoets Jorrit, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 août 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est «THL Nortek (Luxembourg) SARL» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.4 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale. Le détenteur d'une procuration délivré par un associé pourra prendre toute action à une Assemblée Générale que cet associé aurait pu prendre.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi du mois de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un jour Ouvrable), le jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(i) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(ii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(iv) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

QUEBEC NOMINEES LIMITED, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 25.000).

Le montant de vingt-cinq mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 25.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR2.500).

Evaluation

Le montant de 25.000 \$ correspond en date du présent acte à 16.952,1€

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Charles P. Holden, comptable, né le 13 avril 1969 à Lynn, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 100, Federal Street, Boston, MA 02110, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Mark Garcia, Controller, né le 8 mai 1973 à Tarrytown, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 100 Federal Street, Boston, MA 02110, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Frank Helmut Walenta, gérant de sociétés, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse et demeurant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Jorrit Cromptvoets, gérant de sociétés, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. Le siège social de la Société est établi 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. CROMPVOETS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 août 2008. MER/2008/1436. — Reçu quatre-vingt-quatre euros soixante-seize cents 0,5%=84,76€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 septembre 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008117374/243/524.

(080136709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

SHT Finance GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.751.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117754/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02160. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Corazon Capital (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.357.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-first of August.

Before us Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) Mr Barrie Duerden, residing Appt D, rue de la Morache 4B, 1260 Nyon, Switzerland;

(2) DDM Group Holdings Limited, a company limited by shares formed under the laws of Guernsey, having its registered office at Les Echelons Court, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HS, and registered on the Records of the Island of Guernsey on the 11th January, 2008 under number 48331,

each of them here represented by Mrs Elodie Duchêne, Lawyer, residing in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, by virtue of proxies established on 19 August 2008 under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact as follows the articles of association of a public limited liability company (*société anonyme*):

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the appearing shareholders and all those who may become shareholders a company in the form of a *société anonyme*, under the name of "Corazon Capital (Lux) S.A." (the "Company"), which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Company Act") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg and/or foreign entities, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and the management and development of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, with or without any public offer.

3.3. The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder (s) of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company").

3.4. The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

3.5. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned

to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such temporary transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital - Shares.

5.1. Capital.

5.1.1. The subscribed share capital of the Company is fixed at Fifty Thousand Euros (EUR 50,000.-) divided into Fifty Thousand (50,000) shares each having a par value of One Euro (EUR 1.-) (the "Shares").

5.1.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 12 hereof.

5.2. Shares.

5.2.1. The Shares are in registered form and cannot be converted into bearer shares.

5.2.2. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares.

5.3. Redemption of Shares

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Company Act.

5.4. Transfer of Shares

5.4.1. Between the shareholders, the Shares are freely transferable.

5.4.2. In case of transfer to a non shareholder, the Shares may not be transferred unless the shareholders representing at least two thirds of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

5.4.3. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Art. 6. Board of directors.

6.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least Three (3) directors, who need not to be shareholders of the Company. In the case where the Company has one shareholder, one sole director may also be appointed who will exercise alone the powers devolved to the board of directors.

6.2. The directors shall be appointed at the general shareholders' meeting for a period of maximum six years. They are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

6.3. If a body corporate is appointed as director of the Company, it shall nominate a permanent representative responsible for the carrying-out of its mission in the name of and on behalf of the body corporate.

6.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies which shall remain in office until the next general meeting of shareholders or convene a general shareholders meeting for their immediate replacement.

6.5. The directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board of directors.

Art. 7. Board of directors' meetings.

7.1. In case of plurality of directors, the board of directors shall choose from among its members a chairman and it may also appoint a vice-chairman. The chairman may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

7.2. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, fax, electronic mail to each director at least five (5) Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telegram, fax, electronic mail shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, telegram or electronic mail given by all members of the board of directors. No notice shall be required for board of directors' meetings held at those times and places as previously agreed upon by the board of directors.

7.3. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing by fax, telegram or electronic mail another director as his proxy. The use of video and teleconferencing equipment shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be physically present and authorised to vote.

7.4. In case of plurality of directors, the board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present at the meeting of the board of directors.

7.5. Decisions shall be taken by a majority of the votes cast of those present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

7.6. Written resolutions signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by all the members of the board of directors shall have the same effect as resolutions validly adopted during a meeting of the board of directors.

7.7. For the purposes of these Articles, "Business Day" means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg.

Art. 8. Minutes of meetings of the board.

8.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, if any, at the meeting and recorded in the corporate book of the Company. The signature of any directors participating by video- or conference call shall be affixed by the person instructed therefore during such video- or conference call.

8.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the chairman and the secretary (if any) or by any two directors.

Art. 9. Powers of the board.

9.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition. All powers not expressly reserved by the Company Act or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

9.2. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation powers in respect thereof, to one of the members of the board of directors who shall be designated as the managing director. The board of directors may also confer special powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their remuneration.

9.3. Such delegation in favor of a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the general meeting on the salary, fees and any advantages granted to managing director.

Art. 10. Signatory power. The signatory powers and authorities in relation to any matter shall be determined by ordinary resolution of the board of directors. The board of directors may also form any committee as it determines, in order to review any matter.

Art. 11. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by the Company Act who need not to be shareholder of the Company. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending of at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 12. Shareholders meeting.

12.1. The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. Any general meeting of shareholders shall be convened as set forth in the Company Act.

12.2. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

12.3. Except as otherwise required by the Company Act, resolutions at an annual or ordinary meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of shareholders present and voting, regardless of the proportion of the capital represented.

12.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Company Act. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be approved by a two thirds majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the shareholder commitments may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

12.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to take part in any meeting of shareholders.

12.6. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the shareholders may validly waive any convening formalities.

Art. 13. Annual general meeting of shareholders.

13.1. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 3rd Tuesday of March at 2 pm.

13.2. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

13.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1. Legal Reserve.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve account. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends.

14.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

14.2.2. The board of directors may, subject to the following conditions, decide to pay interim dividends:

- a. interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient;
- b. the amount to be distributed may not exceed total profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves pursuant to the requirements of the Company Act or of the Articles;
- c. the decision of the board of directors to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under a) above have been made up.
- d. In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Company Act, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of October and shall terminate on the last day of September of each year.

Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

16.2. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the meeting of shareholders further determining their powers and their compensation.

Art. 17. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Act.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 30 September 2009.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2010.

Subscription

The Articles having thus been established, the share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount (in EUR)	% of Paid in share capital
Mr. Barrie Duerden, prenamed	10,000	10,000	20 % 2,500
DDM Group Holdings Limited, prenamed	40,000	40,000	80 % 10,000
Total	50,000	50,000	100 % 12,500

All the Shares have been paid up by payment in cash to the extent of 25 % of their par value, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by the production of a blocking certificate.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended have been duly observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand three hundred (2,300.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above appearing parties, representing the entire subscribed share capital have immediately adopted with the following resolutions:

1. The number of Directors is fixed at three (3).

2. The following are appointed Directors:

- Robert Milroy, born on 19 March 1946 in Medicine Hat, Canada, residing at 18 George Road, St Peter Port, Guernsey GY1 1BD;

- Barrie Duerden, born on 6 June 1962 in Sydney, Australia and residing at Appt D, rue de la Morache 4B, 1260 Nyon, Switzerland; and

- Alberto Morandini, born on 9 February 1968 in Pétange, Luxembourg, and residing professionally at 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Unless renewed, the term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

3. Has been appointed statutory auditor:

Grant Thornton having its registered office in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer and registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133 733.

Unless renewed, the term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

4. The registered office of the Company is established at 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un août.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

(1) M. Barrie Duerden, résidant Appt D, rue de la Morache 4B, 1260 Nyon, Suisse;

(2) DDM Group Holdings Limited, société constituée et régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Les Echelons Court, South Esplanade, St Peter Port, Guernesey, GY1 6HS, et inscrite auprès du registre des sociétés de Guernesey le 11 janvier 2008 sous le numéro 48331,

chacun d'eux, ici représentés par Melle Elodie Duchêne, Avocat, résidant à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé établies le 19 août 2008.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé, entre les actionnaires comparants et tous ceux susceptibles de devenir actionnaires, une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Corazon Capital (Lux) S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci - après la "Loi") ainsi que par les présents statuts (ci - après les "Statuts").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet social de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises et/ou étrangères, d'acquérir ces titres et droits au travers de participations, d'apports, de prise ferme, de négociations ou d'options, ou tout autre moyen, ainsi que la gestion et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des associations.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, d'effets et autres instruments de dette convertibles ou non, avec ou sans émission publique.

3.3. La Société peut accorder toute assistance, soit par le biais de prêts, garanties ou autres à ses filiales ou aux sociétés avec lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou toutes sociétés directement ou indirectement contrôlées par les actionnaire(s) de la Société (ci après dénommée "Société Affiliée").

3.4. La Société peut en particulier:

- Avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute entité luxembourgeoise ou étrangère, avec ou sans garanties;

- Souscrire des garanties, gages ou toute autre forme de sûreté pour assurer l'exécution des contrats ou obligations de la Société ou de toutes Sociétés Affiliées.

3.5. La Société peut, en outre, réaliser des opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toute transaction sur des biens immobiliers et mobiliers.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Capital.

5.1.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille Euros (50.000 Euros) divisé en cinquante mille (50.000) actions ayant chacune une valeur nominale de un Euro (1 Euro) (les "Actions").

5.1.2. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 12 ci-après.

5.2. Actions.

5.2.1. Les Actions sont nominatives et ne peuvent être converties en actions au porteur.

5.2.2. La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les Actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces Actions.

5.3. Rachat d'Actions

La Société peut racheter ses propres Actions sous les conditions prévues par la Loi.

5.4. Transfert d'Actions

5.4.1. Entre les actionnaires, les Actions sont transmissibles librement.

5.4.2. En cas de transfert à un non actionnaire, les Actions ne peuvent être transférées que si les actionnaires représentant au moins deux tiers du capital social se réunissent en assemblée générale et marquent leur accord sur ce principe.

5.4.3. Les transferts ne sont pas valides vis-à-vis de la Société ou des tiers à moins qu'ils n'aient été portés à la connaissance de la Société ou acceptés par elle conformément aux dispositions prévues à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 6. Conseil d'administration.

6.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Dans le cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire, un administrateur seul pourra être nommé, lequel exercera seul les pouvoirs incombant au conseil d'administration.

6.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

6.3. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

6.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

6.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 7. Réunions du conseil d'administration.

7.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et il pourra également nommer un vice-président. Le Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Le Président devra présider à toutes les réunions du conseil d'administration, mais en cas d'absence, le conseil d'administration pourra nommer pro tempore une autre personne en tant que Président par le vote de la majorité à la réunion.

7.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou courrier électronique à chaque administrateur au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique par tous les membres du conseil d'administration. Aucune convocation ne sera requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

7.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

7.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

7.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante.

7.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

7.7. Dans la perspective des Statuts, "Jours Ouvrables" a pour signification tout jour calendaire (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 8. Procès-verbaux des conseils d'administration.

8.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société, lesquels seront signés par le président et le secrétaire et conservés dans les livres sociaux de la Société. La signature de tous administrateurs participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

8.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

Art. 9. Pouvoirs du conseil d'administration.

9.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

9.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur-délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

9.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur-délégué.

Art. 10. Pouvoirs de signature. Les pouvoirs de signature pour toutes matières seront déterminés par une résolution ordinaire du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra également former tout comité dans le but d'examiner toute matière.

Art. 11. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle suivante.

Art. 12. Assemblées générale des actionnaires.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

12.2. Chaque Action donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

12.3. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

12.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

12.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

12.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement renoncer à toutes formalités de convocations.

Art. 13. Assemblée générale annuelle.

13.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que stipulé dans la convocation, le troisième mardi du mois de mars à 14.00 heures.

13.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

13.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifiés dans les avis de convocations.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes.

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2. Le conseil d'administration, sous réserve des conditions suivantes, peut décider de verser des dividendes intérimaires:

- a) Un état comptable, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, doit être établi;
- b) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- c) la décision du conseil d'administration de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable visé sub a) ci-dessus.
- d) Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires reste soumise aux conditions de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit une action en répétition des dividendes qui auraient été distribués aux actionnaires et qui ne correspondraient pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Pareille action en répétition se prescrit par cinq ans après la date de la distribution.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois d'octobre et se termine le dernier jour du mois de septembre de chaque année.

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

16.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 30 septembre 2010.
La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2010.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social	Libération capital social
Mr. Barrie Duerden, précité	10.000	10.000	20 %	2.500
DDM Group Holdings Limited, précité	40.000	40.000	80 %	10,000
Total	50.000	50.000	100 %	12.500

Les Actions ont été libérées par paiement en espèces à hauteur de 25 % de leur valeur nominale, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille trois cents (2.300,- Euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants ci - dessus, représentant la totalité du capital souscrit ont immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Sont nommés administrateurs:

- M. Robert Milroy, né le 19 mars 1946 à Medicine Hat, Canada, résidant au 18 George Road, St Peter Port, Guernesey GY1 1 BD;

- M. Barrie Duerden, né le 6 juin 1962 à Sydney (Australie), résidant au Appt D, rue de la Morache 4B, 1260 Nyon, Suisse; et

- M. Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Sauf renouvellement, leur mandat viendra à expiration après la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Grant Thornton, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer et inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133 733.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

4. Le siège social de la Société est fixé au 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Duchêne et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 août 2008. LAC/2008/35274. — Reçu deux cent cinquante euros Eur 0,5% = 250,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008117002/5770/486.

(080135608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Mytilus LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.375.—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty second day of August.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Encore Consumer Capital Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 4225402,

here represented by Natacha Trunkwald, attorney-at-law, with professional address in 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in San Ramon (USA), on August 21st, 2008.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Mytilus LuxCo I S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.00,-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.
Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.
Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (the Board) consisting of class A managers and class B managers. Class B managers must be natural persons residing in the Grand Duchy of Luxembourg, whereas class A managers must be natural persons who reside outside of the Grand-Duchy of Luxembourg.

8.1. Powers of the board of managers

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and such quorum consists of at least one class A manager and one class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided, however, that any resolution must get approved by at least one class A manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one class A manager and any one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

Thereupon, Encore Consumer Capital Fund, L.P., prenamed and represented as stated above, subscribes to the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid-up, and agrees to pay them in full at the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), by way of a contribution in kind consisting in twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.00,-) each (the Shares), in Mytilus LuxCo II S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of EUR 12,500, with its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

It results from a certificate of the management of Mytilus LuxCo II S.à r.l. issued on the date hereof that:

- (i) Encore Consumer Capital Fund, L.P. is the sole owner of the Shares;
- (ii) the Shares are fully paid up and represent 100% of the share capital of Mytilus LuxCo II S.à r.l.;

(iii) according to the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and the articles of incorporation of Mytilus LuxCo II S.à r.l., such Shares are freely transferable; and

(iv) on the date hereof, the Shares are worth EUR 12,500, this estimation being based on the interim balance sheet of Mytilus LuxCo II S.à r.l. dated as of the date hereof and the generally accepted accounting principles.

The aforesaid certificate and balance sheet, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Statement

Encore Consumer Capital Fund, L.P. further declares, in respect of the Shares, that:

- (i) it is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- (ii) the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- (iii) there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him; and
- (iv) on the date hereof, the Shares are worth EUR 12,500, this estimation being based on the interim balance sheet of Mytilus LuxCo II S.à r.l. dated as of the date hereof and generally accepted accounting principles.

Fixed rate tax exemption request

The present deed is made in relation to the incorporation of a Luxembourg company by means of a contribution in kind of a number of shares issued by a capital company having its registered office in the European Union, whereby the recipient company's participation in the contributed capital company will represent at least 65% (sixty-five percent) of the share capital of the latter company after the incorporation. As a result, Encore Consumer Capital Fund, L.P. hereby expressly requests that the Company to be exempted from the proportionate contribution tax (droit d'apport) in accordance with article 4.2 of the law of December 29, 1971, as amended.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (1.800.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person are appointed class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Robert L. Brown, company director, born in San Diego, California (United States of America) on January 10, 1969, residing professionally at 2333 San Ramon Valley Road, Suite 160, CA 94583, United States of America; and
 - Mr. Kevin P. Murphy, company director, born in Holyoke, Massachusetts (United States of America) on April 28, 1971, residing professionally at 2333 San Ramon Valley Road, Suite 160, CA 94583, United States of America;
2. The following persons are appointed class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Gérard Birchen, company director, born in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg on 13 December 1961, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
 - Mr. Sinan Sar, company director, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 5 June 1980, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deuxième jour d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Encore Consumer Capital Fund, L.P., une société en commandite constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social avec Corporation Service Company., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, immatriculée au Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 4225402,

ici représentée par Natacha Trunkwald, avocate, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à San Ramon le 21 jour d'août 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la représentante de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Mytilus LuxCo I S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil) qui se compose de gérants de classe A et de gérants de classe B. Les gérants de classe B doivent être des personnes physiques résidant au Grand-Duché de Luxembourg, tandis que les gérants de classe A doivent être des personnes physiques résidant hors du Grand-Duché de Luxembourg.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances sont exposées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et ce quorum se compose d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition toutefois, que toute décision soit approuvée par au moins un gérant de classe A. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Quand les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions sont adoptées à l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés endéans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et fixent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, et respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Sur ce, Encore Consumer Capital Fund, L.P., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et accepte de les libérer intégralement pour un prix de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) par un apport en nature se composant de douze mille cinq cents parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales), dans Mytilus LuxCo II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il ressort d'un certificat émis par la gérance de Mytilus LuxCo II S.à r.l. à la date du présent acte que:

(i) Encore Consumer Capital Fund, L.P. est le propriétaire des Parts Sociales;

(ii) les Parts Sociales sont intégralement libérées et représentent 100% du capital social de Mytilus LuxCo II S.à r.l.;

(iii) conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et aux statuts de Mytilus LuxCo II S.à r.l., lesdites Parts Sociales sont librement cessibles; et

(iv) à la date du présent acte, les Parts Sociales sont évaluées à EUR 12.500, cette estimation se basant sur un bilan intermédiaire de Mytilus LuxCo II S.à r.l. daté en date du présent acte et sur des principes comptables généralement acceptés.

Déclaration

Encore Consumer Capital Fund, L.P. déclare par ailleurs, en relation avec les Parts Sociales que:

- (i) il est l'unique ayant droit sur les Parts Sociales et possède le droit d'en disposer;
- (ii) les Parts Sociales ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et aucune Part Sociale n'est sujette à une telle opération;
- (iii) il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;
- (iv) à la date des présentes, les Parts Sociales sont évaluées à 12.500 EUR, cette estimation se base sur un bilan intermédiaire de Mytilus LuxCo II S.à r.l. daté à la date des présentes et sur des principes comptables généralement acceptés.

Demande d'exonération du droit d'apport

Le présent acte est dressé en rapport avec la constitution d'une société luxembourgeoise au moyen d'un apport en nature d'un nombre de parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège social en Union Européenne, par lequel la participation de la société bénéficiaire dans la société apportée représentera au moins 65% (soixante-cinq pour cent) du capital social de cette dernière après la constitution. En conséquence, Encore Consumer Capital Fund, L.P. fait, par la présente, expressément la demande d'une exonération proportionnelle du droit d'apport conformément à l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Robert L. Brown, administrateur de société, né en San Diego, Californie (Etats-Unis d'Amérique) le 10 janvier 1969, ayant résidence professionnelle au 2333 San Ramon Valley Road, Suite 160, CA 94583, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Kevin P. Murphy, administrateur de société, né à Holyoke, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique) le 28 avril 1971, ayant résidence professionnelle au 2333 San Ramon Valley Road, Suite 160, CA 94583, Etats-Unis d'Amérique;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Gérard Birchen, administrateur de société, né à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 13 décembre 1961, ayant résidence professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
 - Sinan Sar, administrateur de société, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 5 juin 1980, ayant résidence professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante dénommée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la représentante de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 29 août 2008, LAC/2008/35402. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, SUR PAPIER LIBRE, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117393/5770/542.

(080136252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Amer-Sil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 8.871.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 28 août 2008.
AMER-SIL S.A.
Zone Industrielle, L-8287 Kehlen
Signature
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008117780/556/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02284. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

GCP Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.815.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008117786/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01785. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Invista European Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Insight European Real Estate Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.463.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Michael Chidiac / Patricia Schon

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2008117826/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00519. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Invista European RE Villeurbanne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Insight European RE Villeurbanne PropCo S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.783.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Michael Chidiac / Patricia Schon

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2008117827/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00516. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.
